

Fiche ACTION 5 : Transition énergétique des véhicules

Caractéristiques de l'action

Type de mesure ou d'action	Accompagnement et sensibilisation
Catégorie d'action	Transport et mobilité, Mesure 14 du PPA.
Objectif(s) et finalité(s)	<p>FINALITÉ : ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU PPA : Favoriser le passage de la motorisation thermique à des systèmes plus vertueux pour l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - remplacer les bus diesel par des bus GNV et électriques ; - offrir aux entreprises et aux habitants du territoire les infrastructures nécessaires à la mutation progressive du parc automobile (véhicules légers, utilitaires et poids lourds vers des énergies plus durables ; - Inciter à l'utilisation de véhicules propres ou moins polluants via les marchés (pour les bus, les bennes d'ordures ménagères, etc...). <p>FREINS ACTUELS A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il n'existe pas de fonds transports pour accélérer la transition énergétique des parcs. - Les employeurs et les commerces n'ont pas les conditions nécessaires pour mettre à disposition des bornes de recharge pour véhicules électriques.
Polluant(s) concerné(s)	Polluant(s) concerné(s) : PM ₁₀ ou NOx selon les zones
Partie(s) prenante(s) concerné(s)	Public(s) concerné(s) : l'ensemble de la population (privé et public)
Description de la mesure	<p>Actions réalisés du 01/01/2015 au 01/01/2018</p> <p>1/ Recharges électriques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 bornes de recharge pour véhicules électriques implantées dans le Pays Voironnais en 2017 ; • 41 bornes de recharge pour véhicules électriques implantées sur le territoire de la Métropole ; • 12 bornes implantées sur le Grésivaudan <p>2/ Coordonner les réflexions et les projets autour des stations / dispositif GNV ;</p> <p>3/ Expérimentation par le SMTC de 5 bus électriques autonomes entre novembre 2016 et février 2017 ;</p> <p>4/ Acquisition de 69 bus GNV et 56 bus à motorisation hybride par le SMTC ;</p> <p>5/ Expérimentation véhicules à hydrogène (HyWay) avec Air Liquide et le CEA.</p> <p>6/ Depuis fin novembre 2017, mise en place sur 4 ans d'un dispositif d'aide à l'achat de véhicules moins polluants pour les entreprises de moins de 250 salariés implantées sur la Métropole et souhaitant s'équiper d'un véhicule utilitaire léger ou d'un poids-lourd au GN, à l'électricité ou à l'hydrogène.</p> <p>Actions proposées à compter de 01/01/2018 :</p> <p>1/ Evolution de la flotte de véhicules de la collectivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude en cours par le Grésivaudan et le Pays Voironnais ; • Acquisition par le SMTC de 35 bus GNV standards et de 13 véhicules GNV compatibles urbains et interurbains d'ici la fin 2018 ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement de 20 % du parc roulant des bennes à ordures ménagères de la Métropole en motorisation propre d'ici 2020 ; • Sortie du diesel en 2025 pour les PL et VUL de la Métropole. <p>2/ Réflexions sur l'autopartage électrique enclenchées en 2018 sur le Pays Voironnais.</p> <p>3/ Recharges électriques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'implantation des bornes électriques sur le Pays Voironnais et le Grésivaudan en 2018/2019 ; • Réalisation d'un schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques à la Métropole ; <p>4/ Poursuite du dispositif d'aide à l'achat de véhicules utilitaires ou PL moins polluants pour les entreprises de moins de 250 salariés implantées sur la Métropole ;</p> <p>5/ Sensibilisation/ information sur la fiabilité et l'autonomie des véhicules électriques.</p>
Justification de la mesure	<p>Dans la région grenobloise, les transports routiers sont responsables de 66% des émissions de NOx et de 20% des émissions de particules fines et ils sont en outre responsables de la surexposition des populations résidant en proximité immédiate des grandes voiries routières.</p> <p>Pour agir sur les émissions des transports routiers, 3 leviers sont activables : i) la réduction des volumes de trafic, ii) le renouvellement technologique du parc de véhicules et iii) l'optimisation de la vitesse de circulation et la fluidité du trafic.</p> <p>Les véhicules thermiques ne sont pas une solution pérenne pour l'environnement. Toutefois, de nombreux freins contrarient encore le développement de l'usage du véhicule électrique (coût, autonomie, méconnaissance...). La mise en place d'un réseau de recharge, ainsi que la sensibilisation des habitants doit permettre de faire connaître et de rassurer. Dans le cadre de la procédure de gestion des pics de pollution (protocole), la collectivité joue un rôle d'information et de sensibilisation auprès de la population sur les origines des phénomènes de pollution de l'air. La Vignette Crit'Air participe également à la sensibilisation sur les énergies automobiles et tend à participer au renouvellement du parc automobiles des usagers.</p>
Moyens juridiques	<p><u>Dispositions juridiques déjà en place :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Marchés publics, - L.2224-97 du Code Général des Collectivités Territoriales, - Obligations relatives aux « Véhicules à Faibles Emissions » de la Loi de Transition Énergétique pour les collectivités qui disposent de plus de 20 véhicules (Article L224-7 de la LTECV, décrets 2017-21, 2017-23 et 2017-24 du 11 janvier 2017). <p><u>Dispositions juridiques nécessaires pour aller plus loin :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Financement incitatif à l'achat de véhicules électrique pour les particuliers (Prime, Bonus...); - Création d'un fond transports pour accélérer la transition énergétique des parcs ; - Créer les conditions pour que les employeurs et les commerces mettent à disposition des bornes de recharge pour véhicules électriques ; - Mettre en cohérence le barème kilométrique de remboursement des frais de déplacement en voiture pour aller travailler avec les vignettes Crit'air plutôt que la puissance fiscale des véhicules.
Porteur(s) de la mesure	Chacun (public, privé...)
Moyens financiers	<p>12 000 euros en moyenne par borne,</p> <p>60 k€/an de maintenance du parc à la Métropole,</p> <p>12 158 420 € TTC pour l'acquisition de 35 bus standards GNV et 3 770 000€ pour les</p>

	<p>13 bus GNV urbains-interurbain par le SMTC. 100 k€ pour le schéma directeur de la Métropole. Aide au renouvellement de véhicules : 30% financé par l'Etat dans le cadre de « Ville Respirable en 5 ans »,</p>
Financement et aides	<ul style="list-style-type: none"> - Bornes de recharge : installation des bornes par le Syndicat d'Electrification de l'Isère et partage de l'investissement entre le SEDI, la ville, la collectivité et l'ADEME, fonctionnement des bornes pris en charge par le SEDI pour les implantations réalisées dans le cadre du projet IRVE mené par le SEDI; - 2,75 M€ pour les Bus propres dans le cadre du Pacte Métropolitain d'Innovation Etat-Métropoles ; - Dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules moins polluants : enveloppe de 420 K€ sur la période 2017-2020 avec un financement de l'Etat de 30% dans le cadre de la convention « Ville Respirable en 5 ans ».
Moyens en matière de communication	<ul style="list-style-type: none"> - Les groupements et partenariats sont aujourd'hui montés, il s'agira de les faire vivre et d'en constituer de nouveaux en fonction des projets ; - Utilisation du support Métromobilité ; - Utilisation des moyens de communication de l'exploitant du réseau du SMTC. - Dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules moins polluants : Distribution de flyers aux chambres consulaires, concessionnaires automobiles, fédérations de transporteurs, du bâtiment.
Échéancier	<p>2018 : Acquisition de véhicules GNV compatibles urbains et interurbains. Réflexions sur l'autopartage électrique sur le Pays Voironnais. Poursuite de l'implantation de bornes électriques.</p> <p>2020 : Renouvellement du parc roulant des bennes à ordures ménagères.</p> <p>2025 : Sortie du diesel pour les PL et VUL de la Métropole.</p>

Déploiement de la mesure	
Indicateurs de suivi	<p>Avancée des différentes actions, Infrastructures de rechargement en place, Taux d'équipement et/ou renouvellement en véhicules moins polluants, Parc de véhicules électriques, Nombre d'abonnés au service, Nombre de bornes de recharge, durée de charge, puissance.</p>
En charge de collecter les données de suivi	
Mise à jour des indicateurs	